L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 10 JUIN.

Question de la Mairie.

Confirmation de la nomination temporaire de Glendy Burke.

ORDRE DU GENERAL CANBY.

L'ordre suivant a été lancé ce matin, de bonne heure, et aussitôt que M. Glendy Burke s'est présenté à la mairie, le gouvernement de la ville-lui a été remis par le colonel Quincy. Il est fort probable que d'autres changemens auront lieu comme conséquences de cet ordre dont voici le texte :

Quartier général du département du golfe.
Nlle-Orléans, Lne., 8 juin 1865.

Ordres spéciaux No 152.

(EXTRAIT)

17—M. Hugh Kennedy est nommé maire par *interim* de la Nlle-Orléans.

Le colonel Samuel M. Quincy, du 73e d'infanterie de couleur des E. U. est déchargé de ses fonctions de maire par interim et rejoindra son régiment. Il remettra à M. Burke, qui est autorisé à remplir les fonctions de maire jusqu'à l'arrivée du maire par interim, les fonctions de la place qu'il occupe maintenant.

Par ordre du major général E R S. Canby.
C. H. DYER,
capt. et ass. adj. général.

(officiel) GEO. L. WILBUR, lieut. et A. A. A. J

Nouvelles du Nord,

OCCUPATION DE CHIHUAHUA PAR LES FRANÇAIS.

Juarez en retraite vers les Etats Unis.

RESTAURATION DU WRIT D'HABEAS CORPUS.

Politique du gouvernement à l'égard de l'étranger.

LA DOCTRINE MONROE SOUTENUE.

Notification au gouvernement français à l'égard du Mexique.

INDEMNITE EXIGIBLE DE L'ANGLETERRE.

(*Dépêches du Times*)

New York, 7 juin P. M. — L'affluence pour voir le général Grant est si grande, qu'après son apparition sur le balcon d'un magasin, il a fallu refuser accès à tous les visiteurs excepté aux dames.

Convention typographique.

Philadelphie, 7 juin P. M. — La Convention nationale typographique tiendra sa prochaine assemblée à Chicago.

Dépôts de résine.

Le Wilmington *Herald* du 3 dit qu'on met en entrepôt de grandes quantités de résine qui seront embarquées pour le Nord.

Occupation de Chihuahua par les Français.

New York, 7 juin P. M. — Le *Courrier des Etats Unis* dit que Chihuahua, dans le Mexique, a été occupé par les Français et que les généraux Jackman et Juarez se sont mis en route pour les Etats Unis.

Nominations.

Washington, 7 juin — Frederick Sawyers, de Boston, a été nommé collecteur du revenu de l'intérieur pour le district de Charleston, Caroline du Sud.

George Houston et Joshua Hill, ex-membres du Congrès pour la Georgie, et G. W. Jones, du Tennessee, sont arrivés ici.

Or et coton.

New-York, 7 juin P. M. — L'or est à 137 1/4 et le coton est lourd à 43 cents.

Districts du revenu de l'intérieur.

Washington, 7 juin P. M. — Le secrétaire du Trésor a divisé le Mississippi et les deux Carolines en districts pour la collection du revenu.

Rétablissement du writ d'habeas corpus.

La *Tribune* de New-York annonce que le Président rétablira bientôt la protection du writ d'habeas corpus, ouvrant ainsi toutes les geôles aux détenus et mettant en liberté tous les prisonniers.

Arrivée du steamer Africa.

Halifax, 7 juin — Le steamer *Africa*, parti de Liverpool le 29 mai, est arrivé.

Le coton est calme et sans changement. Les consolidés sont à 91 1/8.

DEMANDE FORMELLE POUR LA REDDITION DU STONEWALL.

Indemnité à propos des corsaires.

Washington, 8 juin — Une demande formelle a été adressée pour la reddition du *Stonewall*, malgré les intimations de la presse anglaise.

Ce n'est pas l'intention de notre gouvernement d'abandonner ou de restreindre ses demandes à l'Angleterre pour les dommages causés par les pirates anglo-rebelles à notre commerce. Il restera assez de troupes de notre armée pour appuyer toutes les demandes que nous pourrons adresser aux gouvernements étrangers.

Doctrine Monroe.

On apprend que des mesures préliminaires ont déjà été prises pour faire respecter la doctrine Monroe, que notification a été donnée à Napoléon, que nous ne voulons [illegible] à une intervention européenne à l'égard du Mexique et qu'il faut qu'il en retire les troupes françaises et autrichiennes.

Procès de Davis

Très probablement le procès de Jeff. Davis n'aura pas lieu avant septembre.

Délégation de l'Alabama.

Quelques-uns des délégués de l'Alabama étaient à la maison Blanche, aujourd'hui. Ils ont renoncé à leur intention de recommander le col. Seebolds comme gouverneur provisoire, et ils recommandent maintenant M. Parsons. Les hommes loyaux de l'Alabama lui font opposition et recommandent M. H. Smith qui fut forcé de sortir de l'Etat en 1863, à cause de ses sentimens unionistes.

Politique présidentielle en réserve.

N. York, 8 juin — Une dépêche de Washington dit que le président ajournera sa politique définitive à l'égard des Etats rebelles jusques après la fin des procès.

Nouvelles additionnelles

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Commonwealth* nous avons reçu des journaux de Chicago, St. Louis et Cincinnati du 3, et de Cairo du 4. Nous trouvons dans le Cairo *Democrat* les dépêches additionnelles suivantes:

New York, 3 juin — Les volontaires licenciés seront payés jusqu'à la date de leur arrivée dans leur Etat.

La demande de pardon du général Longstreet est regardée comme devant servir de guide pour le traitement d'un grand nombre de militaires rebelles non compris dans les capitulations.

Des journaux de Bermude du 30 disent que le steamer rebelle *Imogene* est arrivé de Galveston à St-George avec 1000 balles de coton. Il y avait neuf steamers qui chargeaient du coton et l'entrée et la sortie du port étaient faciles.

Le Savannah *Herald* dit qu'il y a eu le 30 un meeting où on a adopté des résolutions dans lesquelles on endosse la politique du président Johnson, et on demande un gouverneur militaire pour la Georgie.

Mme Davis, Mme C. C. Clay et ceux qui les accompagnent, sont arrivés à Savannah.

Avant d'être arrêté le gouverneur Magrath, de la Caroline du Sud, a publié une proclamation pour déclarer que ses fonctions étaient terminées et que l'Etat se trouvait désormais au pouvoir des autorités militaires des Etats-Unis.

Le procès.

Washington, 3 juin — On a entendu l'ex-gouverneur Farwell qui a dit avoir couru du théâtre à la chambre du vice-président Johnson pour l'avertir du danger.

L'avocat de Payne qui cherche à établir la folie de son client, a fait entendre des gardes qui ont entendu dire à Payne qu'il voulait mourir et qu'on ferait mieux de le pendre.

M. Doister a dit que le nom réel de Payne était Powell et qu'il était venu de la Floride.

Le serment d'amnistie.

Voici le texte du serment qu'on fait prêter aux simples soldats des armées confédérées qui désirent être amnistiés :

Je——, jure solennellement que je soutiendrai, protégerai et défendrai la Constitution et le gouvernement des Etats Unis contre tous les ennemis, domestiques ou étrangers ; que je leur garderai sincèrement foi, allégeance et loyauté malgré toute ordonnance, résolution ou loi de toute convention ou législature d'Etat, et de plus que je remplirai fidèlement tous les devoirs qui peuvent être exigés de moi par les lois de l'Etat, et je prête ce serment librement et volontairement sans aucune réserve mentale, aucune réticence.

Nouvelles du Texas.

Les journaux de Galveston du 4 courant, apportés par le steamer des E. U. *Albatross*, contiennent les nouvelles qui suivent :

Troupes pour le Texas.

Le capitaine du steamer fédéral *Exact* nous informe qu'il a reçu ordre de recevoir à bord de son steamer une portion du 13e corps d'armée lorsqu'elle arrivera de la Mobile et de la transporter vers le Rio Grande où elle tiendra garnison. Le 16e corps d'armée sera débarqué à Galveston. Les deux corps sont composés d'hommes de l'ouest. [*Bulletin*]

Correspondance officielle.

Une correspondance a eu lieu le 22 mai entre le général Magruder et le capitaine du navire fédéral B. J. Sands pour l'envoi à la Nouvelle Orléans de commissaires chargés de négocier avec le général Canby. Les commissaires seront envoyés à la Nouvelle-Orléans quand le général Magruder le désirera.

Adresses du gouverneur Murrah.

Une première adresse du gouverneur Murrah conjure les soldats de rester fermes afin d'obtenir des conditions honorables et une seconde adresse convoque une convention qui se réunira à Austin en juillet prochain. Le jour n'est pas indiqué.

La presse texienne sur la situation.

Les événements se pressent, dit le *Telegraph*. Les armées confédérées se sont débandées presque simultanément dans cet Etat et les soldats sont partis pour retourner chez eux. Ils avaient perdu tout espoir de succès dans la lutte entreprise pour l'indépendance du Sud. Avant de décamper, cependant, les soldats se sont emparés de tout ce qui appartenait au gouvernement et qui était saisissable du Galveston [illegible] tout en respectant [illegible] propriété [illegible]

Comme, on [illegible] rien, toutes les [illegible] tout est [illegible] Mais [illegible] après [illegible] confédé[illegible]

Les [illegible] villes pour préserver la [illegible] depuis vendredi le calme n'a cessé de régner et les citoyens ont pu se livrer à leurs occupations ordinaires.

Le gouverneur Murrah a envoyé des commissaires à la Nouvelle-Orléans pour traiter de la paix avec le général fédéral indépendemment des autres Etats du Sud, et il a envoyé aussi une garde d'Etat pour occuper les forts de la baie jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles de ses commissaires. Quant à la situation du pays entre Hempstead et Shreveport, nous ne la connaissons pas, attendu que les fils télégraphiques sont à bas depuis six jours. *Bulletin.*

Nous ne pouvons, dit le *Galveston News*, nous faire au changement si subit qui s'est opéré dans nos rêves. Hier seulement nous étions encore plein d'espoir dans l'avenir des Etats confédérés et aujourd'hui ils paraissent être dans les choses qui ont été. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une chute si rapide après une résistance de quatre années, résistance faite par des armées aussi fortes que les plus nombreuses armées européennes, et après des victoires qui seront l'admiration de la postérité.

Il est humiliant de penser que nous sommes le premier peuple qui ait été subjugué avec une population de huit millions d'hommes très fiers de leur liberté.

Quant au Houston *Telegraph*, ce journal s'exprime ainsi :

C'est avec une conviction honnête de notre droit et de notre devoir que nous avions épousé la cause de la sécession et accepté la formation des Etats confédérés. Nous les avons soutenus tant qu'ils ont existé avec tout le zèle et toute l'habileté dont nous étions capables. Ils sont vaincus et avec eux périssent toutes nos vues politiques. Nous n'avons plus qu'à penser à la sécurité et au salut de la société où nous sommes destinés à vivre. A cette sécurité nous consacrerons toute notre énergie.

Les droits d'Etat, la souveraineté d'Etat et toute cette théorie du gouvernement des Etats Unis, sont anéantis aujourd'hui. La question des droits réservés des Etats a été tranchée par le violent arbitrage des armes. Cet arbitrage, juste ou non, est décisif. Nous, vaincus, nous devons céder, parce que nous ne pouvons faire autrement. Nous ne devons pas même entretenir d'animosités particulières envers le gouvernement fédéral, parce que cela nous conduirait à la trahison.

Nous pensons qu'il convient à des hommes de cœur de céder quand ils n'ont plus d'espoir, de même qu'il était de leur devoir de résister tant qu'il y avait encore une chance de succès. Nous n'avouons pas que nous ayons eu aucun tort dans notre passé mais nous renonçons à la lutte parce que [illegible] dans les circonstances serait un tort pour le présent et pour l'avenir.

Distribution de dépouilles.

Le maire de Houston à la demande de beaucoup de citoyens, qui pensent que les dépouilles du gouvernement défunt appartiennent de préférence aux soldats, avait lancé un ordre pour faire restituer les propriétés publiques prises par des personnes étrangères à l'armée, afin que ces propriétés pussent être distribuées parmi les soldats. L'ordre a produit son effet, et beaucoup de choses honnêtement rapportées ont été livrées aux derniers soldats qui ont passé par Houston, et qui ont été ainsi fort satisfaits. Ces soldats avaient manifesté tout d'abord une assez grande irritation de ce qu'on les avait oubliés en laissant tout piller par les premiers habitants venus.

Parmi les articles dont ils ont pu profiter se trouvaient encore quantité de quine, des satinets, de la cotonnade du pays et 50,000 paires de cardes à tisser. (*Telegraph*)

M. Xavier Eyma, qui exerçait, avec un véritable talent, la rédaction en chef du *Journal de Nice*, vient de donner sa démission. Le *Journal de Nice*, qui annonce la retraite de M. Eyma, contient en même temps un *communiqué* de l'administration, rectifiant certains faits avancés par cette feuille au sujet de l'admission des exposants au concours régional.

Nous ne savons s'il existe une corrélation quelconque entre le *communiqué* et la démission de M. Xavier Eyma.

LE NOUVEAU PLAN POUR PAYER LA DETTE NATIONALE.

Effet produit sur les petits officiers de la finance.

Une correspondance de Washington dit que le plan mis en avant par le *Herald* pour payer la dette nationale, a jeté la consternation parmi les personnes employées dans la collection du revenu de l'intérieur, et ce bureau reçoit déjà [illegible] savoir l'époque probable où finiront leurs services et leurs émoluments par l'expiration du système actuel de revenu de l'intérieur, système auquel l'extinction de la dette nationale mettra nécessairement un terme.

EXTENSION DU TELEGRAPHE EN AMERIQUE.

Un contrat a été récemment passé à New-York entre Francisco Fatrays, consul, représentant les Etats-Unis de Bogota, Amérique du Sud, et une maison de New-York, pour la construction d'une ligne de télégraphe électrique, qui mettra Bogota en communication avec Nare. La ligne, quand elle sera complétée, s'étendra de la ville de Bogota par Ambelema et Honda, sur les bords de la rivière Magdalena à Nare, où pour quelque temps, elle s'arrêtera. C'est le premier essai fait pour l'introduction du télégraphe magnétique dans l'Amérique du Sud et c'est seulement le mouvement inaugurateur dont le résultat sera de mettre en connexion les Etats de cette république avec les Etats-Unis.

New-York sera ainsi comme une sœur pour la lointaine ville de Bogota et la Fédération de ce pays pourra communiquer et échanger des idées avec le gouvernement républicain dont le quartier général est à Washington. La nouvelle ligne télégraphique devra être complétée, parachevée et mise en état d'opération dans un intervalle de six mois, à partir d'aujourd'hui. Les contracteurs sont MM. Davidson Styley et Wolsey. *N. Y. Herald,*

Une dette à payer par le Sud.

Sous ce titre le *News* de New York du 29 mai contient l'avis suivant à l'adresse des gens du Sud:

Ils terniront leur écusson s'ils laissent nonchalamment soudain, une apathie indigne d'hommes de cœur, une misanthropie nourrie secrètement les rendre impropres à la tâche de relever la fortune de leur pays. Ils ne peuvent maintenant rien faire avec l'épée; mais la charrue, l'enclume, les instruments de travail et de progrès sont toujours à leur disposition et avec eux ils peuvent réédifier leur fortune brisée. Leur pays est frappé par la pauvreté, désolé, ce n'est qu'un grand charnier où les os des meilleurs et des plus braves d'entre eux sont dispersés au milieu des cendres des foyers dans la vaste solitude des champs ravagés. Il ne reste que peu de survivants qui soient forts et en bonne santé mais le nombre des veuves et des orphelins est grand, et ceux-ci font appel aux pauvres restes de vitalité de leur pays pour avoir un asile et du pain.

Les femmes du Sud ont noblement et fidèlement soutenu la cause de leurs proches. Elles ont enduré plus que leur part des peines et des privations qu'entraîne la guerre, et elles les ont endurées sans un murmure. Quand leurs maris, leurs fils et leurs frères sont partis pour se battre contre des forces si supérieures en nombre et souvent pour aller trouver une mort prématurée, elles leur ont dit adieu et se retournant vers leurs foyers désolés, elles se sont dépouillées de leurs bijoux et de tout ce qu'elles avaient de précieux et les ont vendus pour acheter des vivres et des vêtements pour les soldats du Sud. Aujourd'hui qu'elles sont dans le dénuement, les abandonnera-t-on? Leurs enfants manqueront-ils de pain et d'habillement, quand les camarades de leurs pères morts ont encore la santé et la force pour travailler? Il n'y a pas de pensions pour les veuves et les orphelins du Sud. Il n'y a pas de vastes organisations de riches communautés pour venir à leur secours. Dépendront ils de la charité de ceux contre lesquels leurs pères ont combattu, ou de la reconnaissance de ceux pour lesquels et avec lesquels leurs pères ont combattu? C'est une dette sacrée due par tout ce qui reste d'hommes au Sud à ceux que les morts ont laissés sans protecteurs, et toutes les considérations d'honneur et de justice leur prescrivent de commencer immédiatement à se procurer les moyens de l'acquitter.

CHRONIQUE LOCALE.

INCENDIE—Le feu s'est déclaré, la nuit dernière, chez Mme Carr, à l'angle des rues Magasin et Erato, dans une chambre à coucher. Le lit a été brûlé et un fils de Mme Carr a eu la main brûlée.

Mme Carr était malade et retenue au lit; quelqu'un entra et y mit le feu. L'enfant déclare que le malfaiteur est Wm Baldwin, homme de couleur.

Le sergent Ingram, après avoir éteint les flammes, a arrêté Baldwin. Cinq autres personnes de couleur sont également en prison sous prévention de complicité.

Septième, Huitième et Neuvième Wards.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et Neuvième District, représentatifs de la Paroisse d'Orléans, [illegible] loi du Congrès, laquelle [illegible]

Pour copie conforme, K. S. DEAN [illegible]

Emprunt 7-30

DES ETATS UNIS.

TROISIEME SERIE.

$230,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis, offre au public la troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connus sous le nom de

Emprunt 7-30.

Ces billets sont émis à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pourront être convertis, au gré du porteur en

Bons 5-20 des Etats Unis

Portant six pour cent d'intérêt en or

Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouvernement, sont exempts de taxes d'ETAT, de COMTÉS et de MUNICIPALITÉS— CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR, suivant l'impôt prélevé sur d'autres propriétés. L'intérêt se paie semi annuellement en coupons attachés à chaque billet, coupons que on peut détacher du billet et vendre à un banquier ou à une banque quelconque.

L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à

Un cent par jour sur un billet de	$50
Deux cents par jour sur un billet de	100
Dix cents par jour sur un billet de	500
Vingt cents par jour sur un billet de	1000
Une piastre par jour sur un billet de	5000

Les billets de toutes les dénominations indiquées sont fournis sans délai sur la réception de la souscription.

Les billets de cette troisième série sont de la même forme et ont les mêmes privilèges que les sept trente déjà vendus, excepté que le gouvernement se réserve le droit de payer l'intérêt en or à 6 pour cent au lieu de 7 3 10 en monnaie courante. Les souscripteurs déduiront, en souscrivant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.

La livraison des billets de cette troisième série de sept trente commencera à partir du 1er juin, elle se fera promptement et continuellement après cette date.

Le léger changement apporté aux conditions de cette troisième série ne se rapporte qu'à l'intérêt. Le paiement en or, s'il est fait, équivaudra à l'intérêt en monnaie courante du taux le plus élevé.

Le retour aux paiements en espèces (et c'est alors seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduirait et égaliserait tellement les prix que les achats faits avec six pour cent en or équivaudraient à ceux qui auraient été faits avec sept et trois dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est

Le seul emprunt sur le marché

Offert en ce moment par le gouvernement et ses grands avantages en font

Le grand prêt du peuple

Il y a maintenant sur le marché moins de $230,000,000 de l'emprunt qu'a autorisé la banque. Au taux actuel des souscriptions, ce montant sera pris dans les soixante jours, les billets alors seront sans doute à prime, et il en a toujours été à la clôture des souscriptions à d'autres emprunts.

Afin que les citoyens de chaque ville et de chaque section du pays aient la facilité de souscrire à l'emprunt, les Banques Nationales les BANQUES D'ETAT et les banquiers de toutes les parties du pays ont décidé qu'ils recevraient les souscriptions au pair. Les souscripteurs choisiront eux-mêmes les agents qui ont leur confiance et qui seront seuls responsables de la livraison des billets qu'on leur demande.

JAY COOKE,
Agent pour la souscription,
No 114, South Third street, Philadelphie.

16 mai—1m

CONFISERIE DE L'OPERA,

Enc. Toulouse et Royale

J. HIMBERT.

Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.

On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de

GLACES

Au chocolat.	A la vanille.
A la fraise.	A l'ananas.

Macédoine de fruits.
BISCUITS et SORBETS de toutes sortes.

Le public y trouvera tout ce qu'un salon de ce genre peut offrir d'agréable.

Comme toujours, et depuis l'ouverture du salon, [illegible] tout ce qui concerne le dessert.

Commandes en ville: — Soupers, Diners, Baptêmes et Ambigus.

	GLACES	15 sous.
	SODA	5 sous.
11 mai—1m	BISCUITS Glacés	25 sous.

Confiserie et Restaurant de Richelieu.

PROSPER LEVY.

174........ Rue du Canal 174

Entre Baronne et Philippa,

NOUVELLE ORLEANS.

OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.

Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que chocolat glacé, crème à la glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc. et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS.

Restaurant pour messieurs au premier étage.

On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES.

Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison.

Pension par mois, par semaine ou au cachet à des prix très modérés.

Commandes pour noces, soirées et parties.

La galerie, brillamment éclairée sera mise tous les soirs à la disposition du public.

La maison rue du Camp No 153 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

AVIS

M. ANTOINE DUBUC,

Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,

Bureau, No 20, Place St. Antoine.

Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité sus dite s'occupe de l'entreprise des ENTERREMENS ET SERVICES FUNEBRES informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que ceux de JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent en magasin tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en général, ainsi que des garnitures et installations de

Chars funèbres et Corbillards,

dans un genre nouveau, style Européen, d'après le modèle de Paris, Londres, et aussi d'Amérique.

Ils s'occupent aussi de la construction et de l'ouverture et clôture des

Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,

rue Esplanade, et les autres cimetières de la ville ainsi que la commande du clergé de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.

J. BONNOT & Co,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ont et vendent à leur magasin, rue Ste Anne, No 51 entre Chartres et Royale, des Cercueils en métalliques acajou, noyer et autres bois, garnis de toutes étoffes blanches et noires, et doublés en plomb ou zinc, cierges, crêpe, billets d'invitation, voitures, et tout ce qui concerne les funérailles.

On trouve aussi dans le dit Magasin des Cercueils de bois, genre nouveau, admirablement peints et vernis, une parfaite imitation des cercueils métalliques ayant vitre sur la couverture avec ou sans intérieur en plomb ou zinc, de la fabrication du Sieur Bonnot.

MAGASIN,

51........ Rue Ste Anne........ 51

6avril—Mar J S et D—au 6 juillet

Avis du Bureau de Poste.

Bureau de poste—Nouvelle-Orléans, Le.,
6 juin 1865.

Aux détenteurs de boîtes à clés du Bureau de Poste de la Nouvelle Orléans—qui avaient des dépôts dans leurs boites le 1er mai dernier,

Vous êtes informés que M. John M. G. Parker, ci devant maître de poste, a transporté les dits dépôts, le 2 mai 1865, ou avant cette époque; ils s'élèvent à $660.07. La boite 101 avait 6 28 en espèces qui ont été également transportées.

Je ne serai responsable d'aucun dépôt fait dans les susdites boites avant le 1er mai 1865.

8 juin—6 S. W. TAGLIAFERRO,
Maître de Poste.

Consulat Général d'Italie.

AVIS.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1865.

UNE médaille en commémoration des [illegible] pour l'Unité et l'Indépendance [illegible] d'être instituée par Décret Royal du [illegible]

Tous les Italiens ou étrangers domiciliés dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à s'adresser au Consulat Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leurs demandes munies de titres justificatifs.

31 juin

PILULES DEHAUT

Les substances végétales qui ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire — Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent.— Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.,* parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway, MM FOUGERA, frères, 30, North William street ; MM DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens, Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI GROS chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens et chez MM. ED. GUILLOT et DUCONGE, droguistes.— *Au détail*, dans toutes les pharmacies de la *Louisiane* et des *Etats-Unis*.

COPAHINE-MEGE

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. **23 ANS DE SUCCES** Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 225, boulevart Magenta, Paris. Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

PRÉVENTION et guérison des **MALADIES DE POITRINE**

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL;

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude.	SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse.	PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine

Ces préparations sont les seules reconnues [illegible] par le Dr Churchill [illegible] 1864. Prix 4 fr. le flacon avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien, — 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur Churchill [illegible] Les Pilules se vendent en flacons carrés. — AVIS Les seules véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la bande rouge qui recouvre le bouchon la signature de H. H. SWANN — Dépôt à la Nouvelle Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien A NEW YORK chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens No 183 Broadway.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans contre toutes les maladies de la circulation par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs à la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MARJOLIN, ROSTAN, etc., qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres non exhalées l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires, chroniques les Bronchites nerveuses, Coqueluches, Enrouements &c. qu'il guérit ou modifie en peu de jours.

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes teintées et scellées par une capsule d'une bande bleue signée par lui, de plus, accompagnée d'une instruction.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19 à la Nlle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGEES AU FACTATE DE FER **DE GELIS & CONTÉ**

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY démontrant leur efficacité constante et leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à dix ans d'intervalle.

Les dragées de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, qui détermine des essoufflements, le défaut d'appétit, la décoloration de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître très promptement.

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux teintes, et scellée par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, dépositaire, général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19 à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

CONSERVEZ VOS DENTS !

J. A. CASADAVANT,

[illegible] Rempart, on continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 juin—1m

AVIS DE DENTISTE.

A. T. M. McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste, Rue Baronne No 14, Nlle-Orléans.

Devant s'absenter pour plusieurs mois pour cause de santé, invite ceux de ses amis et clients qui pourraient avoir besoin de ses services de s'adresser à lui, avant son départ qui est fixé au 1er juin.

Il s'occupe de toute espèce d'ouvrages artificiels et de la pose des plaques à adhérentes.

Pendant son absence, toutes les opérations seront faites, à son cabinet, comme par le passé, par le [illegible] 1mai—1m

RESTAURANT ST. LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement et y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

Restaurant Français.

72—RUE DE CHARTRES—72

Tenu par M. Philippe Forget.

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, etc. M. FORGET conservera ses anciens prix.

14 mai—

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat. No 37 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, de 10 heures à midi.

JOHN T DUFOUR
5 fév

PLUS DE DISTANCE !

DIVINATION, PREDICTON!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

2aout—3m3ps No 95, rue St Louis

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit.

—*Départ des chars*—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4	h. A. M., char à chev	5½	h. A. M., char à vapeur
6½	char à vapeur	7	
7½		8	
9		9½	
10½		11½	
Midi		1	heure P. M.,
1	heures P. M.,	2½	
2		3	
3		3½	
4		4½	
5		5½	
6		6½	
7		7½	
8		8½	
9		10	à cheval

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. PANDELLY, surintendant

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 109, RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.

AUNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 0/0 sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.

A. LEBRETON,
15 déc—6m Secrétaire

Produits de l'Ile de Cube.

En Douane et en magasin.

867 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun, 200 boucauts SUCRE Moscovado, 1894 barils MELASSES Moscovado, 900 barils et ¼ barils MELASSE rebouillie, 110 sacs CAFÉ fin vert de la Havane, 235,000 CIGARRES de la Havane, des formes et marques en réputation, 43,000 paquets CIGARETTES de la Honradez, 30 sacs CACAO de Guayaquil et La Trinité, 86 caisses TABACS, pour tripes et capes.

— Aussi en magasin —

200 barils SUCRE de New York, Concassé et en poudre

A vendre par E. TROISGROS, Nos 55 et 57 rue de la Douane, Entre Chartres et Vieille Levée.

Marl—3m

HOTEL RICHELIEU,

[*Bagdad, Mexique,*]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant-hôtel dirigé autrefois par M. Ferroni et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que la bienveillante patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle-Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être que trouveront les voyageurs.

1er avril—3m

INSTITUTIONS

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St Joseph

Pour renseignements, s'adresser à la direction, ou des prospectus seront délivrés.

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACÉ.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles 101......RUE BOURBON......101

En face de l'Opéra.

CETTE Institution transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local étant d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre, la cour est vaste, sèche, ombragée, les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution ont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. [illegible], ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'Institution pour avoir des prospectus

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M A Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No [illegible] entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de prix selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désireront des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution rue Hôpital, [illegible] Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 18aout—1an—1

PHILIPPE NADEAUD & Cie.

SUCCESSEURS

De la maison [illegible]

CANAL ET BOURBON.

PHILIPPE NADEAUD pâtissier-confiseur connu en Louisiane, annonce au public qu'arrivé récemment de Paris, où il a été perfectionner ses connaissances pratiques pour sa partie dans les établissements tels que ceux de JULIEN et de FRASCATI, il vient de succéder, avec un associé à M. JULES BIRBAUD dans l'exploitation de la Confiserie, Pâtisserie, etc., de l'angle des rues Canal et Bourbon.

On trouvera donc dans son établissement tout ce qui se fait de mieux et de plus nouveau dans l'art culinaire, et dans la Pâtisserie Confiserie artistique confectionnée en tous genres et modèles.

L'établissement dans les meilleures conditions possibles, une personnel et un matériel nouveaux [illegible] pour être servi avec convenance et célérité, surtout en fait d'articles de luxe.

Des salons, élégants et spacieux, offrent toujours en choix aussi élégant que varié de GLACES ET SORBETS, PATISSERIES ET CONFISERIES, SODA ET SIROPS de première qualité.

24avril—2m—MJSD

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES,

(Ci-devant de la Nouvelle Orléans)

Sabates Frères & Co.

Marchands Commissionnaires,

ET

Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,

Rue Oficios, No 18,

HAVANE, (Cuba.)

6juin—3m

ACADEMIE ST STANISLAS,

Baie St Louis,

Dirigée par MM. les Frères du Sacré Cœur.

LES Directeurs de cette Institution informent le public que leur Académie sera rouverte, pour la réception des élèves, le premier juillet prochain. Les enfants seront reçus, soit comme pensionnaires, ou comme externes, à un prix modéré. Pour renseignements s'adresser au Directeur, rue Moralès, entre Mandeville et Espagne.

4 juin—1m

Avis aux entrepreneurs.

QUATRE CENT MILLE Briques créoles, de 1re qualité sont offertes en vente en lots à la convenance des acheteurs. On les livrera à prix réduit, chaux comptant.

S'adresser immédiatement à ALFRED JACQUET 51, Vieille Levée, ou à C. TIBLIER.

23 mai—1m

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités,
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes.
Sonnettes d'escalier, abat-jour, corniches et tout ce que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

4juin—6f [illegible] SEOUSSEAU & Co

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.

LES soussignés offrent à vendre, pour clore leur consignations, en douane:

132 packages eau de vie supérieure des marques Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, Joyeux fine Champagne, Melady, A. Bonnin. — Cognac.

550 caisses vin rouge et blanc des crûs suivants: Pontet Canet, Larose, Mouton, Château Margaux 1858, Château Lafitte 1858, Château Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes. — De la célèbre marque Brandenburg Frères, Bordeaux.

20 caisses curaçao de Hollande, Lefaurie, 5 caisses liqueurs superfines dito.

BRULATOUR & Co,
1 juin—2m3ps L J S 30, rue Conti

A LA

'PLUME DE BRONZE'.

Papeterie, Imprimerie et Reliure

ARTICLES DE BUREAUX

—AU GRAND COMPLET—

Tous les *articles* et les *travaux* sortant de cette maison sont garantis.

Gros et Détail,

Expéditions à la campagne et au Mexique.

FRANCIS BOUVAIN,

62, RUE BOURBON,

ET 112, RUE GRAVIER.

Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile.

Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boîte No 1.

2avril— —D.L.V

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR

201......Rue de Chartres......201

Entre Ste-Anne et Dumaine

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants.

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204	900
EUROPE	3204	900
FRANCE	lancé	900
NAPOLEON III	lancé	1100

DE NEW YORK AU HAVRE

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers raccourcissant ainsi d'un jour le voyage de mer.

EUROPE, capitaine A. Duchêne, VENDREDI 26 mai. LAFAYETTE, capt. A. Bocandé, VENDREDI 23 juin

Prix du passage, payable en or ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.

1re cabine (y compris le vin de table)......$130
2me do do do $70 et $8

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les soins et les médicaments sont gratuits.

GEO. MACKENZIE, Agent
7, Broadway, New York

A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel].
Au Havre—chez William Iselin & Cie. fev—

Ligne de la Malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile.

ELEANORA CARREL, capitaine A. P. Boardman.
IATAN, capitaine B. Haight.
ADMIRAL, capitaine C. W. Norton.

Un de ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain au Lac, pendant toute la saison, pour Mobile, et partira de Mobile pour la Nouvelle Orléans tous les jours, à une heure de l'après midi. Il apportera les malles des Etats Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

W. C. GRAHAM & Co, agents,
Rue Front, Nos 45 et 47,
Nouvelle Orléans.
GRAHAM & Co, agents
Au coin des rues St Louis et Front,
8 juin M [illegible] Ala

POUR MOBILE.

Le magnifique bateau à vapeur ELEANORA CARREL capitaine A. B. Boardman, commandant, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain au Lac VENDREDI, 9 juin, à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, excellents emménagements s'adresser à

W. C. GRAHAM & Co, agents.
Rue Front Nos 45 et 47

Les expéditeurs sont priés d'envoyer les connaissements à quatre heures de l'après midi [illegible]

Le paquebot MONSOON faisant des voyages réguliers trois fois par semaine entre la Nouvelle Orléans et Bâton Rouge.

Louis Bourgeois, capitaine.
C. Lisano, C. S. Pierce, Commis.

Part de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin.

Part de Baton Rouge, pour revenir, tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES à 6 heures du matin.

JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front, No. 7.

N. B. Pas commissionnaire [illegible] au pied de la rue Bienville [illegible]

PAQUEBOT POUR AU DESSOUS DE LA VILLE—Le bateau à vapeur ALGERINE, partira de la [illegible] tous les mardis et vendredis à [illegible] pour la [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord au pied de la rue du Canal.

JOHN M. CARTER, capitaine
4 juin—1m L. DOYLE, commis

POUR THIBODAUXVILLE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE capitaine [illegible], partira pour les ports ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à

JOHN TITUS agent,
2 mai—1m No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.

Paquebot de la RIVIERE ROUGE—Jour de départ VENDREDI à 5 heures de l'après-midi—Pour SHREVEPORT directement.

Pour Shreveport, Grand Bayou, Loggy Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandrie et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BELLA DONNA, capitaine [illegible], partira comme ci-dessus VENDREDI 9 juin à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

RICHARD LLOYD
à l'angle des rues Commune et Baronne,
JOHN L. TITUS,
No 15 rue Tchoupitoulas, au premier

Jour de départ—Tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à cinq heures de l'après midi—Paquebot régulier de Bayou Sara—Départ pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur la rive. Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS capitaine W. R. Greathouse. Les Bayou et George Town et [illegible] partira comme est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN L TITUS
22mai—1m No 15, rue Tchoupitoulas au premier

POUR MATAMOROS—Jour de départ samedi 10 juin—Le steamer neuf C CASTRO, capitaine J. Avery, partira pour le susdit port samedi 10 juin à [illegible] P. M. Pour fret et passage, bons emménagements s'adresser au No 13 Front. Levee au bureau du Opelousas Boat Co., entre Commune et Gravier.

Jour de départ SAMEDI, 10 juin à 5 heures de l'après midi—Paquebot de la Rivière Rouge—Pour JEFFERSON, directement, Port Jefferson, Shreveport, le Grand Bayou, Loggy Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandrie, Normand's Landing et tous les ports intermédiaires: [illegible] FLETA capitaine Barnes, Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. BRITTON, rue Front, No. 7
ou à JOHN L. TITUS,
3 juin—2 No 15 rue Tchoupitoulas, au premier

POUR LA MOBILE—Le beau bateau à vapeur ADMIRAL, capitaine C. W. Norton, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, SAMEDI, 10 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à

G. W. GRAHAM & CO,
7juin— Rue Front, Nos 45 et 47

Jour de départ, les MERCREDIS & SAMEDIS à 5 heures de l'après-midi.

Paquebot régulier de la la côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur *UNA*, neuf et du faible tirant d'eau, capitaine H. Kellog, commis S. S. Breck, partira de la Nlle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ou à J. D. WILBANKE, Agent,
4juin—1m No 2, rue Tchoupitoulas.

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Les MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Pitcher [N. Barrois, commis] partira pour le Quartier des Bu[illegible] tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bu[illegible], tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.

Fret—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. L. TITUS, agent.
2 mai No 15 rue Tchoupitoulas, au premier.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Deux fois par semaine.

Pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le magnifique bateau à vapeur BEN FRANKLIN, capitaine T. M. Moore, commis J. Keeny, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 20mai—1m

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG,

Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte,

Le bateau neuf, fin marcheur, FASHION,
Commandant A. J. May, commis Wil Cropper et Chs H Fraser, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci dessus.

N. B.—Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. L. TITUS,
No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.
A. BRITTON, rue Front, No 7,
WOODRUFF, BUTLER & CO.,
4juin—1m Rue Nlle Levée, 17 et 19

A VENDRE.

La belle goélette INVINCIBLE, en bon état, du port de quarante tonneaux, amarrée actuellement en face du coteau 23, 2me District.

S'adresser à PIAGGIO FRERES,
6 juin—5 Rue Vieille Levée, Nos 82 et 84.

BELIZE, HONDURAS.

POUR BELIZE, HONDURAS—La goélette anglaise FANCY, fine voilière, capitaine Elder, partira dans quelques jours, pour le susdit port.

Pour passage seulement—excellents emménagements pour 25 passagers—s'adresser à

W. WAKEFIELD,
Rue de la Commune, No 159.
8juin—

POUR VERA CRUZ—La goélette fine voilière CONSTANCE, capitaine Parson, partira pour le susdit port immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

F. J. DA SILVA & Co,
4 juin 8 rue Carondelet.

POUR VERA CRUZ—Départ fixé à vendredi, 9 courant— La belle et fine voilière goélette mexicaine LOUISA, son capitaine Parra, partira sans faute comme ci-dessus. Toute cargaison doit être à bord lundi, 5 courant. Les passagers sont priés de venir régler le montant de leur passage chez J. M. ORIOL,
3 juin—au 7 4, St Louis.

GOELETTE A VENDRE.

A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goélette MATILDA, en bon état, construite depuis deux ans et du port de 40 tonneaux. S'adresser à J. WINDHOIST,
21mai—1m. à bord du ferry de Carrollton

A vendre ou à fréter.

Le sloop américain TONNERRE, en bon état, du port de dix huit tonneaux, amarré actuellement en face de la Place Jackson, 2d District. S'adresser à bord, ou chez
A. SOCOLA,
7juin—10f No 141 Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La goélette-clipper anglaise WELCOME, très fine voilière, capitaine H. Blohm, partira positivement SAMEDI, 10 du courant, pour le susdit port. Pour reste de fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à
ROBERT JUMP,
7juin—4 rue Carondelet, No 16.

MALADIES SECRETES.

MR. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcération, Flèvres, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Suintements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord

Ces deux préparations sont les seules employées par Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ,
15mai Coin Conti et Bourgogne

VENTES JUDICIAIRES.

Thomas Pickles vs. Benjamin Franklin Mendis Beima.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 15,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-sept de juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Poydras, Tchoupitoulas et Gravier, ayant, mesure américaine, vingt trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur, du côté de la rue Poydras, de cent vingt et six pieds huit pouces et cinq lignes, de là se rétrécissant de cinq pieds huit pouces et six lignes et courant avec cette largeur jusqu'à une profondeur de cent vingt pieds du côté de la rue Gravier—Ensemble avec l'usage d'une allée de onze pieds de largeur, courant du fond du dit terrain, et ouvrant sur la rue Poydras.

Le tout conformément au plan de la dite propriété dressé par W. T Thompson, ci devant arpenteur, daté du 27 de février 1843, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, autrefois notaire public en cette ville.

Ensemble aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jonas Pickles, suivant acte au rapport de Walter H. Peters, notaire public de cette ville, en date du 8 d'avril 1864.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
Shérif de la paroisse d'Orléans
1e mai 18 25 2 10 17 juin

L. Léon Bernard, curateur, vs Rufus Smith Haight.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-neuf de juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description savoir—

Deux terrains situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis à vis de cette ville, désignés par les Nos Treize et Quatorze de l'îlet No Quinze, lequel est borné par les Avenues Pacific et Emilie, et les rues Eliza et Elvina, conformément au plan dressé par W. T. Thompson, ci devant arpenteur daté du 7 mars 1849 et déposé, pour référence, en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : le No Treize forme l'angle de l'Avenue Emilie et de la rue Elvina et mesure trente un pieds neuf pouces et une ligne de face à la dite Avenue Emilie sur une profondeur et face de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles—Et le No Quatorze mesure trente un pieds sept pouces de face à l'Avenue Emilie, sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. Toayer, par acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville en date du 3 de juin 1864.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, shérif
18mai—27 & 16 19 juin de la paroisse d'Orléans

Succession de Jane Elizabeth Bogens, épouse décédée de Louis Millière.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible] à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le LUNDI dix-neuf de juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description—

1o—Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un, Deux et Trois, de l'îlet No Trente, borné par les rues Bruxelles, Hope, Broad, Warsaw et Law, d'après un croquis de plan dressé par J. A. d'Hemecourt, [illegible] le 14 août 1858, et annexé à un acte passé devant F. E. Lareche, alors notaire public en cette ville, en date du 28 août 1858. Lesquels lots mesurent comme suit: Le lot No Un, quarante deux pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de cent pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux, et vingt deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face sur la rue Hope. Le lot No Deux mesure quarante deux pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Broad, sur cinquante cinq pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Un et quatre vingt pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Trois. Le lot No Trois trente deux pieds six pouces de face à la rue Bruxelles, [illegible] pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Broad, quatre vingt pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux et quatre vingt cinq pieds de profondeur du côté de la rue Law, le tout mesure américaine, ensemble les bâtisses et améliorations.

2o—Deux lots de terre situés dans le Faubourg sus désigné dans le dit îlot No Trente, désignés par les Nos Quatre et Cinq d'après un plan dressé par C. Ottmann le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire public en cette ville et mesurant chacun, trente deux pieds de face à la rue Bruxelles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine—Ensemble les bâtisses et constructions.

Les bâtisses et améliorations sur les cinq lots de terre sus-décrits consistent en une MAISON COTTAGE basse, contenant deux chambres 15 sur 15 pieds, deux cabinets 7 sur 7 pieds, deux galeries et cuisine 28 sur 21 pieds attenante à la maison, chambre à domestiques, écurie, hangar en bois, deux grandes caves puits, arrière latrines. Le tout bâti depuis trois ans. Cour ombragée et jardin avec arbres fruitiers.

Le plan de cette propriété est maintenant exposé à la Bourse.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1e mai—27 juin 3, 10, 17.

AVIS JUDICIAIRES.

A C. Weyssu[illegible] [illegible] leurs créanciers et les créanciers de E. M. Weyssum—No 16,950.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné aux créanciers des insolvables que la cession de leurs biens a été acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu, par devant [illegible] notaire public, samedi le 10me juin 1865 à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur les affaires des insolvables; que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et leurs biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour,
E. H. LEHMANN, Député G.—Gr

BILLETS PERDUS.

PERDU, lundi dernier, en revenant du bureau du percepteur des taxes d'Etat, dans la rue de l'Esplanade, Troisième District montant la rue de la Levée jusqu'à la rue Ste. Anne, descendant la rue Ste. Anne jusqu'au bureau du Shérif, de là à la rue du Canal, par la rue Royale, descendant la rue du Canal jusqu'à la rue Carondelet, et montant la rue Carondelet jusqu'à l'Hôtel de Ville au bureau du Trésorier.

Deux billets tirés par Jos. B. W. Penrose, à son propre ordre, en date du 22 janvier 1857, à trois ans de date, portant hypothèque d'après un acte passé pardevant Philippe Lacoste, notaire public, paraphés Ne Varietur, le 27 février 1857, l'un pour la somme de $2,165 33 et l'autre pour $1,855 33. Il est écrit sur le dos des dits billets "Le paiement est prolongé, l'intérêt ayant été payé jusqu'au 22 janvier 1863. La personne qui les déposera au bureau de l'ABEILLE recevra une récompense convenable. Le public est prévenu de ne pas les négocier, attendu que le paiement en a été arrêté.

SAMUEL MOORE, courtier,
25mai—6m Rue Carondelet, No 5

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts, près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 heures de l'après midi. 5juin—1m

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 69, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 9 mai—2m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après-midi à sa résidence, rue Chartres, No 190. 9mai—1m

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 30 mai 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés "liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," avis est donné à tous les créanciers et à toutes les personnes intéressées dans la dite Banque qu'ils trouveront dorénavant les liquidateurs au local de la Banque, aux heures habituelles des affaires, pour liquider les affaires de la dite Banque.

(Signé) JNO RIGGIN Jr.,
GEO W. McGERREN,
JAS T. TUCKER. Liquidateurs.
21mai—30f

Aux peintres.

TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION.

20 barils HUILE DE LIN.
5 barils BENZINE.
2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE.
2 barils VERNIS.

LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE.

PINCEAUX, &c. &c.

En général tous les articles employés pour la peinture. Le tout de première qualité.

A vendre en quantité au gré des acheteurs, par CUSACHS & OGDEN,
16 mai—1m encoignure Royale et St-Philippe

Aux Fabricants de Cotonnade.

MILLE [illegible] INDIGO GUATIMALA, [illegible] CHAINE DE COTON, BLANCHE Nos 5, 10, 1000 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE, 3 caisses CARDES d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.

A vendre par CUSACHS & OGDEN,
16 mai—30 encoignure St Philippe et Royale.

A. A. ATOCHA W. W. HOWE.

ATOCHA & HOWE

AVOCATS,

14......Rue Carondelet......14

S'occuperont d'affaires dans les Cours des Etats Unis et celles de l'Etat, et devant les tribunaux militaires. Ils se chargeront aussi de réclamations contre le gouvernement et autres. 6juin—1m

NOUVEAUX MEDICAMENTS

INJECTION ET LIQUEUR.

Pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et les écoulements de toute nature, quelqu'anciens qu'ils soient.

EAU ET SIROP DEPURATIF pour la guérison des dartres, boutons ulcères, etc., funeste conséquence des maladies secrètes.

Liqueur antirhumatismale,

A vendre par E. BATTIER, pharmacien'
mars—3m encoignure Dauphine et St.-Pierre

DISCIPLES DE BERANGER.

GRANDE FETE CHAMPETRE !!

SUIVIE D'UN BAL

Donnée par la Société, au local de la

Loge La Parfaite Union,

Rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe

Le SAMEDI 17 JUIN 1865.

Ouverture des Portes à 6 heures P. M.

De 6 à 8 heures GRAND CONCERT — Promenade dans les Jardins où se trouveront réunis des Jeux et divertissements de tous genres.

A huit heures—ILLUMINATION DES JARDINS à verres de couleurs, 200 lanternes colorées, Pots de feu, &c, &c, donneront à l'ensemble de cette Fête, un aspect vraiment féerique.

Cette partie du Programme est sous la direction de M. E. Masson, [société] bien connu déjà pour les beaux résultats qu'il a obtenus comme décorateur.

A neuf heures—Explosion d'une pièce d'artifice annonçant

L'OUVERTURE DU BAL.

INTERMEDE

Chœurs exécutés par MM les Sociétaires.

A MINUIT—Tirage d'une grande

TOMBOLA

Composée de magnifiques lots, Surprises, etc.,... Immédiatement après reprise du Bal.

Prix du billet pour Cavalier............ $2 00
Prix du billet pour la Tombola............ 25

Toutes demandes d'invitations pour dames doivent être adressées par les souscripteurs au Comité d'Invitation et d'Organisation et dessous, siégeant tous les mardis et vendredis soir, au local de la Société, rue Bienville.

Comité d'Organisation et d'Invitation.

MM. L. F. Marchand, président — N. Fide, F. Henri, vice présidents — [illegible] — F. Campin — E. Gausin — Jean Hosch — E. Masson — A. Belanger — A. Gery — E. Lambert — L. Petit.

On trouvera des cartes pour cavaliers chez MM. L. F. Marchand, à la rue de Chartres — N. Fide, encoignure Chartres et Toulouse — Jean Hosch, rue Bienville — M. Masson, rue Royale — E. Lambert, au bureau de l'Abeille — J. E. Frémaux, rue Conti entre Vieille Levée et Chartres — L. Valise, 71 rue du Camp.

Il y aura à la disposition du public un restaurant, une buvette, crèmes à la glace, pâtisserie, etc., ainsi qu'un vestiaire.

Les personnes qui désireraient louer le privilège de leurs ces différents établissements sont invitées à envoyer, SOUS PLIS CACHETES, leurs soumissions au Comité d'Administration, qui, le SAMEDI 17 JUIN [illegible] à adjuger, aux plus offrants les privilèges ci-dessus mentionnés.

A. LAMARRE.
mai— Assistant secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes pour l'année expirant le 31 mai 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$353 [illegible] 60	
Sur les risques de mer	37 [illegible]	
Sur les risques des rivières	14 [illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—Primes non expirées 31 mai	$[illegible]	
Primes remboursées	21 [illegible]	
		165,5[illegible]
Montant net des primes du 31 mai 1865		$529 [illegible]
Pertes payées pendant l'année		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques des mers	[illegible]	
Sur les risques des rivières	12,[illegible] 47	
	$[illegible] 40	
Taxes	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Profits	75 [illegible] 21	
Remboursés	[illegible]	
Dépenses, intérêts en moins	35 [illegible] 7	
		$373 892 [illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible] 37
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis par nantissement	183,5[illegible]
Actions de Banque	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Stocks de Compagnie de marine	[illegible]
Bons de l'Etat	[illegible]
	$[illegible]

[illegible]

Actif net $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans.

Qu'on se souvienne que le [illegible] pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés Charles Sagory, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Signé CHARLES SAGORY, Président.
Signé P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce [illegible] juin 1865.

Signé ED. MEUNIER, 3me Juge de Paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1865, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année pour laquelle des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a aussi été résolu de payer, le second lundi de juin prochain, pour cent d'intérêt en billets ou en scrip sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. M. Hall,	
M. Puig,	E. E. Reid,	
David McCoard,	Chs. Sagory,	
J. Vicosa Jr,	Pierre Fouta,	
juin	J. J. Fernandez.	

HUITIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1865 .... $81,[illegible]

Savoir, sur les risques d'incendie	$[illegible]		
dito de mer	3,[illegible] 51		
dito de rivière	3,91[illegible] 74	$[illegible] 66	
Moins les primes remises	1,615 69		
Primes sur les risques non terminés	13 741 17	15 354 86	$66,550 80
Montant au crédit du compte de profits et pertes			
Primes gagnées dans l'année			13 30[illegible] 25
			79 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir: sur les risques d'incendie	$ 662 66		
dito de mer	16,103 42		
dito de rivière	1,957 42	27,713 47	
20 0/0 remis aux assurés	13 403 75		
Réassurances	3 5[illegible] 50		
Taxes	8 [illegible] 86		
Dépenses, intérêt en moins	10,107 42	35 718 53	61,432 80
Gain net			18 441 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit		
Billets de capital		97,500 00
Billets hypothécaires sur les propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant prêté	26,026 60	
Prêts garantis par nantissement d'actions et autres sécurités	21,665 21	
Effets pour primes à courte échéance	12,007 01	
Actions de Banques et autres actions	15,315 74	
Biens fonciers	2,419 52	
Primes en voie de perception	16 5[illegible] 69	
En caisse	35,649 80	189,082 22
Total de l'actif		$2[illegible],162 22

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le dix mai 1865, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Hy Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact, et une copie correcte des livres de ladite Compagnie.

HY PEYCHAUD, président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix mai 1865
ED. MEUNIER.
Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré aujourd'hui un dividende de sept piastres par actions formant le capital de la Compagnie, lequel dividende est libre de toute taxe du gouvernement et provient d'un gain net réalisé dans l'année expirée le 30 avril 1865. Ce dividende sera crédité comme versement sur les billets donnés pour actions et non payés.

—DIRECTEURS—

T. N. Blake,	P. Malochée,	L. Folger,
M. Barnett Jr,	C. W. Bradbury,	F. A. Dunroe,
J. S. St-Amand,	J. Vicosa Jr,	Hy Peychaud.

13 mai—1m

AVIS.

LE Dr L. CHEROT qui a exercé pendant quatorze ans dans les paroisses de Lafourche, Terrebonne et St Jean Baptiste, vient d'ouvrir une office de consultations rue Toulouse No 34 au premier.

Le succès du Dr. L. Chérot dans les traitements de la fièvre jaune et du choléra lors de l'épidémie de 1853, son spécifique pour les maladies syphilitiques, son sirop pour rétablir les enfants les plus rachitiques, en aidant en même temps leur dentition, les moyens qu'il emploie pour guérir en peu de temps les personnes attaquées du rhumatisme; ses succès et son habileté dans le traitement des maladies des femmes, et principalement dans le traitement de la Leucorrhée, maladie si difficile à guérir, lui donnent quelque droit à la confiance publique.

CONSULTATIONS.

De neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir.

Son spécifique anti syphilitique et son sirop pour rétablir, en moins d'un mois, les enfants les plus rachitiques, se trouveront, tant à son office que chez M. A. A. Peychaud, pharmacien, rue Royale No 108. 7 juin et 9

Bureau des Liquidateurs de la Banque des Marchands.

Nouvelle Orléans, 15 juin 1865.

LES soussignés, légalement nommés Liquidateurs de la Banque des Marchands, préviennent tous les créanciers et autres personnes intéressées qu'on peut les trouver, aux heures habituelles des affaires, à leur bureau, au No 140 de la rue Gravier, pour la liquidation des affaires de la dite Banque.

JNO RIGGIN Jr,
H. LEGENDRE,
6 juin—1m JOHN E. REELIS. Liquidateurs.

CHAPELLERIE FRANÇAISE.

60......Rue de Chartres......60

Encoignure Bienville,

J. FIQUET,

Prévient le public et ses amis en général, qu'il vient de r'ouvrir son magasin de détail, et qu'il tiendra, comme par le passé, des chapeaux de tous genres pour hommes et enfans, articles de fantaisie, chapeaux faits sur mesure et au gré des clients.

Demande d'un ouvrier chapellier

Demande d'une garnisseuse en chapellerie.

J. FIQUET,
31mai—1m Encoignure Chartres et Bienville,